Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260302-DCM_21_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026**
Date de convocation : Le 23 février 2026. Date de d'affichage : Le 23 février 2026.	L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Monsieur Benoît CLÉMENT, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Emilie LOUVEL, Cyrille POINSIGNON, Geneviève FERRÉ, Éric PELTIER, Emilie BOUÉ, François GARNIER, Fabien HOUGET, Pascaline MARION, Yoann CADO, Muriel HÉLARY, Hubert BLANCHARD, Anne GUILLEVIN, Emilie PHÉLIPPÉ. Excusés : Marc SORIN, Aude BAZIN, Yoann CADO. Absents : Jonathan PELHATE. Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Marc SORIN à Graziella VALLÉE, Aude BAZIN à Benoît CLÉMENT, Yoann CADO à Emilie LOUVEL. Anne GUILLEVIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 21/2026	

OBJET : Budget communal. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025 ce jour.
Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 593 139.46 € :
Pour mémoire, excédent antérieur reporté..... 276 928.62 €
Résultat de l'exercice, excédent..... 316 210.84 €
Excédent au 31/12/2025..... 593 139.46 €
Compte tenu de l'excédent au 31/12/2025 de la section d'investissement s'élevant à 586 469.03 €,
Compte tenu des dépenses (remboursement des emprunts en capital, montant des restes à réaliser reportés) à prévoir au budget primitif 2026,
Après vote, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 593 139.46 €.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLÉMENT

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Anne GUILLEVIN